

**** REGLEMENT INTERIEUR GEF B.C ****

Saison 2009-2010

*Au sein de l'association GEF Omnisports Cubzaguais, existe une section affiliée à la Fédération française nommée « **GEF Badminton Cubzaguais** » administrée par un bureau, composé d'au moins, un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(ère). **Ce règlement s'applique indistinctement à tous les membres, adhérents, utilisateurs, invités... que leur présence soit régulière, provisoire ou momentanée.***

- 1) Toute personne répondant aux conditions prévues à l'article 6 des statuts et désirant intégrer l'activité loisir et (ou) compétition de la section badminton doit remplir sa fiche de renseignements, fournir une photo récente, un certificat médical, compléter le livret du licencié et régler sa cotisation.
- 2) Toutes les inscriptions se font au siège du club omnisports (222, rue nationale à St-André)
- 3) A l'inscription sont remis : la carte d'adhésion au club omnisports, payante et valable la saison (à présenter aux animateurs ou encadrants de la section sur le lieu de l'activité) et le présent règlement.
- 4) Le montant de la **cotisation** comprend le prix de la **licence** qui est reversée directement à la Fédération de Badminton. Cette dernière envoie les licences à chaque adhérent par courrier.
- 5) Le montant de l'adhésion et de la cotisation est acquis et non remboursable quelle que soit la raison.
- 6) Le cadeau de bienvenu offert par le club (sauf école) n'est remis par les entraîneurs ou encadrants de la section qu'après réception du dossier complet d'inscription. (voir ci-dessus).
- 7) **Le bureau** prend toutes les décisions concernant le fonctionnement de la section, en conformité avec les règles budgétaires et administratives des statuts du club omnisports.
- 8) **Le président de la section** est le représentant officiel de la section auprès des instances fédérales, régionales, départementales, voire communales. Il est aussi responsable du suivi de la trésorerie de la section.

9) **Les entraînements** sont assurés par des éducateurs diplômés.

Chaque joueur doit se présenter avec une tenue de sport correcte et posséder des chaussures adaptées et propres.

Les horaires doivent être respectés par tous, autant pour le début que pour la fin de ceux-ci. Les jeunes ne sont pas autorisés à sortir du gymnase pendant les cours ni avant l'heure de clôture sauf si l'un des parents vient le chercher dans la salle et en informe l'animateur présent.

Tout adhérent qui ne se conforme pas aux règles élémentaires de la politesse et de la courtoisie peut se voir exclu temporairement de la séance par l'animateur. Dans les cas extrêmes, une exclusion définitive peut être envisagée après consultation du bureau de la section.

10) **École de badminton** : L'horaire impartit doit faire l'objet du respect à la fois des éducateurs et des parents. La responsabilité des éducateurs cesse à la fin de la séance. A la fin du cours, les parents sont tenus de venir chercher leur enfant dans la salle, sauf autorisation spéciale.

11) La section décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation, etc... durant les séances.

12) **Les compétitions** se déroulent le week-end pour les tournois et compétitions officielles et sont payantes. Les frais d'inscriptions sont à la charge du joueur qui réglera ses tournois à GEF BC, le club devant faire l'avance auprès des organisateurs.

Le Championnat Interclubs Adultes a lieu en semaine. Le club prend en charge les frais d'inscription des équipes Interclubs.

Seuls, les joueurs licenciés peuvent y participer.

Les déplacements sont assurés par les joueurs ou leurs parents. Le covoiturage est recommandé.

Pour le **circuit jeunes** (CJD et tournois), les frais d'inscriptions étant pris en charge par GEF BC, le joueur qui s'y inscrit doit y être présent. Le calendrier des rencontres est remis à chaque jeune en début de saison. Il sera également mis en ligne sur le site www.badminton-cubzaguais.com ainsi que les dates de convocations. A eux de faire le nécessaire auprès de l'encadrant responsable. *Aucun courrier ni appel téléphonique sauf cas ponctuels.*

13) Le déclarant forfait doit fournir obligatoirement un justificatif (certificat médical ou justificatif d'absence). Dans le cas contraire, il encourt les sanctions de la Ligue d'Aquitaine, à savoir : une amende de 20€ (à sa charge) et une suspension de 2 mois.

14) **Les installations et le matériel** mis à la disposition de la section doivent être respectés. Toute dégradation fera l'objet d'un remboursement de la part de l'adhérent.

15) **Une assemblée générale annuelle** a lieu fin juin, date de fin de saison. À cette occasion, les membres du bureau peuvent être renouvelés. Les adhérents de + 16 ans ainsi que les parents des adhérents de - 16 ans, à jour de leur cotisation, peuvent y assister et prendre part aux votes.

16) Après accord du bureau, la section peut participer aux **frais de formation** des candidats à l'animation ou à l'arbitrage qui en font la demande.

17) **Le règlement intérieur** peut être modifié à tout moment pour répondre à des changements d'organisation et fait l'objet d'une information auprès du comité directeur du club omnisports.

Les membres du bureau GEF BC